

L'hôtellerie-restauration, secteur économique le plus durement touché par les mesures imposées par la crise

Si la progression de l'épidémie de Covid-19 a été combattue par des périodes de confinement et des réglementations inédites, celles-ci ont entraîné une forte baisse de l'activité. Malgré le recours accru au télétravail, notamment sur les mois entièrement confinés de 2020, à savoir avril et novembre, la durée travaillée des personnes en emploi a drastiquement chuté. En Bourgogne-Franche-Comté, le Doubs et le Territoire de Belfort ont subi les plus fortes baisses d'activité en raison du poids de leur emploi industriel.

L'accélération de la pandémie de Covid-19 en France a conduit à deux périodes de confinement de la population en 2020 : du 17 mars au 11 mai 2020 et du 30 octobre au 15 décembre 2020. La première s'est appuyée sur une restriction des déplacements au strict nécessaire, la fermeture des commerces dits « non essentiels » et des établissements recevant du public ainsi que sur la généralisation du télétravail dès que cela était possible. La seconde s'en distingue par le maintien du travail en usine, dans les exploitations agricoles, le bâtiment et les travaux publics. Les guichets des services publics sont également restés ouverts.

Entre mars et décembre 2020, les entreprises ont arbitrée continuellement entre télétravail, encouragé par les pouvoirs publics et facilité par le développement des équipements numériques, et activité partielle, financée par l'État. Ainsi, certaines professions, souvent occupées par des cadres, ont pu contenir la chute des heures travaillées grâce au télétravail. D'autres, généralement en relation avec le public, comme vendeur ou serveur, ont connu une interruption brusque de leur activité dès le début du premier confinement car non « télétravaillables ». Ces métiers figurent parmi les moins rémunérés offrant peu d'évolutions de carrière.

Une baisse de l'activité plus marquée dans le Doubs et le Territoire de Belfort

De mars à décembre 2020, les heures rémunérées ont diminué de 12 % dans la région par rapport à la même période de l'année précédente et jusqu'à 35 % en avril 2020 par rapport à avril 2019 ► [figure 1](#).

La baisse a été la plus forte dans le Doubs (- 14,3 %) et le Territoire de Belfort (- 13,7 %), principalement sur leurs spécificités sectorielles. La Haute-Saône et la Côte-d'Or ont été moins impactées avec respectivement une baisse de 9,9 % et de 10,4 %, en raison de la part plus élevée de CDI dans l'emploi privé ► [figure 2](#). En Côte-d'Or, dans le Jura, la Saône-et-Loire et l'Yonne, les trois principaux secteurs qui perdent des heures rémunérées sont la restauration, le commerce de détail (sauf automobiles et motocycles) et « les travaux de construction spécialisés ». Ensemble, ils expliquent de 27 % à 33 % de cette chute ► [figure 3](#). Dans la Nièvre, les mêmes secteurs, restauration et commerce de détail, sont ralentis, ainsi que « le transport terrestre et par conduites ». Enfin, dans les trois autres départements, la baisse des heures travaillées concernent toujours la restauration mais aussi la fabrication de produits métalliques (hors machines et équipements), et l'industrie automobile dans le Doubs et la Haute-Saône, et la fabrication de machines et équipements dans le Territoire de Belfort. On reconnaît ainsi les secteurs prédominants de chacun des départements dont l'emploi subit de plein fouet la crise.

Un recul de l'activité plus fort en avril qu'en novembre

Le premier confinement, plus strict et généralisé que le second, a conduit à une diminution des heures rémunérées, - 35 % (avril 2020 par rapport à avril 2019) et - 9 % (novembre 2020/2019). Les services marchands sont les plus fortement touchés lors des deux périodes ► [figure 4](#).

Dans le Doubs et la Haute-Saône, l'industrie automobile a été très touchée en avril, la construction pour les autres départements.

En revanche, en novembre, c'est la restauration qui a subi la plus forte réduction d'activité, notamment en Côte-d'Or, et dans tous les départements sauf la Nièvre. Ce secteur explique à lui seul près de 32 % de la baisse des heures rémunérées.

Les métiers de l'hôtellerie-restauration sont touchés comme jamais

Entre mars et décembre 2020, les employés de la restauration et de l'hôtellerie ont été les plus touchés par la baisse des heures rémunérées dans la région, surtout en Côte-d'Or, département plus touristique. Quel que soit le département de la région, les assistantes maternelles ont également été les grandes perdantes, les parents ayant dû et pu garder leur(s) enfant(s). Elles ont également souvent cessé leur activité pour se protéger des contaminations éventuelles et parfois garder leurs propres enfants, surtout lors du premier confinement. Avec l'arrêt du secteur du bâtiment et des travaux publics et la fermeture des commerces jugés non essentiels, les ouvriers et les vendeurs sont également très concernés entre mars et décembre 2020. Les constats sont les mêmes au niveau de la France métropolitaine. ●

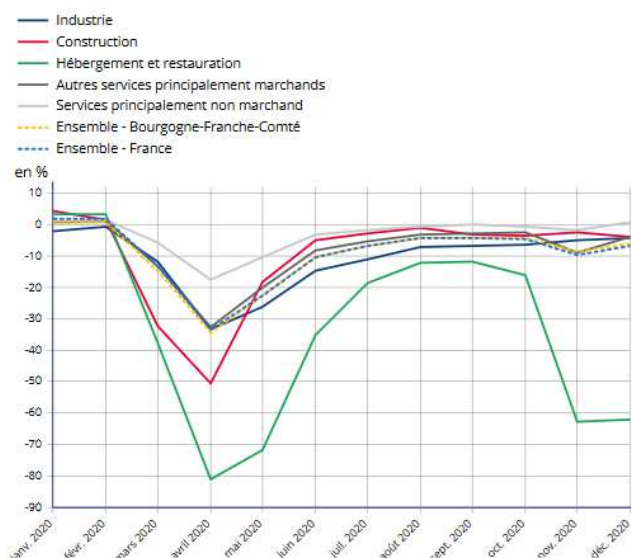
Auteurs :

Aline Branche-Seigeot, Florent Ovieve (Insee)

► Pour en savoir plus

- [Jauneau Y. & Vidalenc J.](#), « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n°207, octobre 2020.

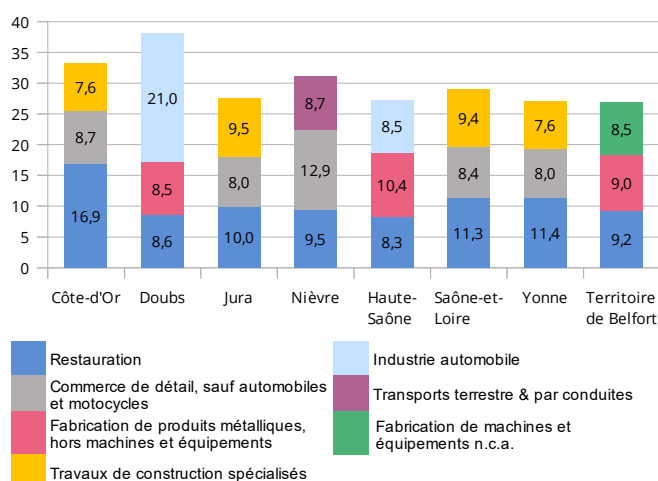
► 1. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 - Bourgogne-Franche-Comté



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
Champ : France hors Mayotte.

Source : DSN ; traitement provisoire Insee

► 3. Contribution des trois principaux secteurs d'activité à la baisse des heures rémunérées par département entre mars et décembre 2020 (en %)



Lecture : En Côte-d'Or, le secteur de la restauration explique à lui seul 17 % environ de la baisse des heures rémunérées entre mars et décembre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente.

Champ : emploi salarié total.

Source : DSN, Insee

► 2. Baisse des heures rémunérées dans le secteur privé par département en 2020

(en %)

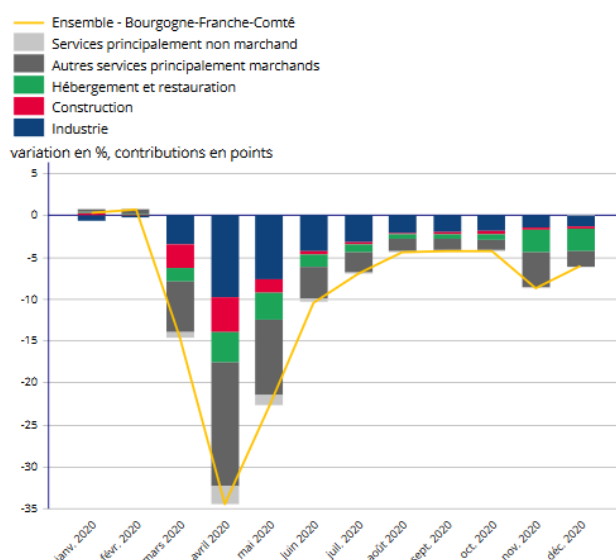
	Mars 2020 à décembre 2020	Avril 2020	Novembre 2020
Doubs	-14,3	-39,9	-9,8
Territoire de Belfort	-13,7	-34,6	-11,2
Nièvre	-11,8	-34,4	-9,7
Jura	-11,6	-33,2	-8,2
Yonne	-11,5	-33,3	-9,1
Saône-et-Loire	-10,9	-32,8	-8,2
Côte-d'Or	-10,4	-32,0	-8,9
Haute-Saône	-9,9	-34,3	-5,6

Note : Les évolutions sont des glissements annuels : (total des heures de la période en 2020 moins heures équivalentes 2019) sur heures équivalentes 2019.

Champ : emploi salarié total.

Source : DSN, Insee

► 4. Baisse des heures rémunérées dans le secteur privé par département en 2020



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Champ : France hors Mayotte.

Source : DSN ; traitement provisoire Insee